

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



## Contribution au rapport 2021 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Pandémie, confinements et constructions d'un racisme hégémonique.

2020-2021 : cette séquence, marquée par la pandémie Covid 19 et les confinements successifs, n'a malheureusement pas connu de rupture vis-à-vis des aspects préoccupants dont la Ligue des droits de l'Homme (LDH), avait témoigné les années précédentes en matière de racisme, d'antisémitisme et, de façon plus générale des discriminations liées à l'origine, la religion, le genre, les préférences sexuelles. C'est même tout au contraire. Elle a constaté la rapidité avec laquelle la pandémie a été associée à un pays et - par glissements successifs de sens - à une nationalité et à une « communauté asiatique », définies sur des critères d'apparences. Elle a de même enregistré que, sur fond de confinement, les manifestations de haine en ligne, singulièrement antisémites, ont connu un regain de vigueur préoccupant, sur la base des clichés antisémites les plus anciens et traditionnels. Ainsi, paradoxalement, alors que les défis posés à l'avenir de l'espèce humaine se sont fait clairement pressants, appelant à des coopérations à échelle mondiale, on a pu voir se renforcer des courants de pensée et des politiques nationalistes et xénophobes, jusqu'à devenir des points de repères cardinaux, quasi hégémoniques dans le débat politique.

Pour la LDH, ces radicalisations témoignent d'une dégradation profonde du débat public, de la démocratie, des fondements structurels du socle républicain. Elles viennent de loin : cela fait des décennies que les « étrangers » - les guillemets ici s'imposent car on a pu entendre des responsables politiques qualifier ainsi des personnalités françaises - sont de façon systématique associés à des

« problèmes », allant de la délinquance au terrorisme en passant par une « incompatibilité culturelle » avec la laïcité. Ils et elles sont présentés par les plus hautes autorités de l'Etat et la plupart des responsables politiques français comme hostiles au fameux « mode de vie européen », érigé en valeur suprême l'année précédente par madame Ursula von der Leyen.

Le blanc-seing ainsi accordé aux gouvernements xénophobes, autoritaires, au sein de l'Union, a hélas été parfaitement saisi au vol par les gouvernements de la Hongrie et de la Pologne. Ils ont su s'en saisir pour accentuer leur caractère autoritaire et xénophobe, allant jusqu'à commettre de véritables dénis d'humanité dans le traitement qu'ils réservent aux migrants. Dans les démocraties représentatives, dont le nôtre, les thématiques identitaires s'en sont trouvées largement légitimées et renforcées. Dans ce contexte délétère, l'assassinat de Samuel Paty a provoqué une vague de colère et d'émotion malheureusement instrumentalisées pour relancer des campagnes et des expressions agitées comme autant d'épouvantails – dont islamo-gauchiste est la quintessence – et destinées à intimider celles et ceux qui critiquent les orientations gouvernementales en matière de liberté, de sécurité et de lutte contre le racisme.

La campagne présidentielle en porte la marque. Elle a est d'ailleurs le prétexte à une escalade sans précédent sur le terrain de la lutte... contre les étrangers et leurs « étrangetés » supposées être des vecteurs de « séparatisme ». L'accusation d'être eux-mêmes les principaux vecteurs de racisme, la dénonciation dans les grands médias de prénoms accusés de « coloniser la France », la proposition de « frapper au portefeuille » en bloquant les mandats de migrants destinés à leurs familles, des propos sur des caractéristiques supposément « éternelles » des juifs en sont autant d'illustrations. Ce triste florilège atteste que, selon une tradition historique bien établie, les actes et propos racistes se mélangent intimement aux agressions antisémites, confirmant que la détestation raciste peut choisir ses cibles de préférence mais n'en ignore jamais aucune.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait vu voir fleurir des manifestations de racisme au quotidien, parfaitement désinhibées. Citons, pour mémoire :

- Une série de faits de dégradation par inscription à caractère raciste sont ainsi survenus à Saint-Etienne entre la fin du mois de mars, la mi-avril et le début du mois de mai 2020. Des façades de particuliers, des véhicules et un lieu de culte ont été la cible de dégradations et d'inscriptions telles que « ARAB C19 », et « NEGRE C19 », en lien avec la pandémie en cours à cette période.
- Différents tweets ont appelé à la violence contre la communauté chinoise, depuis l'annonce par le Président de la République le 28 octobre dernier d'un nouveau confinement en raison de la hausse du nombre de personnes atteintes de la COVID 19. Ainsi, sur un compte Twitter @JnkoWNT, en date du 28 octobre 2020, il est écrit : « J'appelle tout mes renois et tout mes rebeus du 91, 92, 93, 94, 95 à agresser chaque chinois qu'ils croiseront dans la rue. ». Le tweet initial a été largement relayé par divers comptes Twitter, appelant ouvertement les gens à « agresser des chinois qu'ils croiseront dans la rue ».
- Entre le 14 juillet 2020 et le 13 août 2020, plusieurs faits de dégradation de biens par incendie ainsi des faits de dégradation de bien avec inscription à caractère raciste sont survenus respectivement à Lyon (2ème et 9ème arr.) et à Bron. Ainsi, dans un restaurant, victime de dégradations, des inscriptions taguées à la bombe, telle que: « Pute, à mort les arabes » ont été inscrites. Au cours de cette même période, des dégradations volontaires par incendie ont également été commises à l'encontre de deux mosquées.

- Le 27 octobre 2020, une professeure de droit à l'Université d'Aix-Marseille, a qualifié le judaïsme et l'Islam de « maladie sexuellement transmissible ». Ces propos ont été enregistrés dans le cadre du cours de l'enseignante, cours intégralement enregistré sur la plateforme Ametys de l'établissement universitaire, destinée à être consultée par les étudiants-e-s dans le contexte de l'enseignement à distance.
- Le 19 décembre 2020, madame April Benayoum est élue Miss Provence 2021. Lors des interviews données au terme de cette élection, elle parle de ses parents, en indiquant que sa mère est italienne et son père de nationalité israélienne. Ses propos ont entraîné le soir même une vague de tweets antisémites, tel que « Tonton Hitler ta oublier d'exterminer miss Provence ».
- Lors d'un conseil portuaire au Yachting club de la Pointe-Rouge (Marseille), le 22 février dernier, son président a tenu des propos à caractère raciste, qui ont été rapportés par le journal Marsactu (édition du 27 avril 2021), ainsi que par un enregistrement audio mis en ligne. Particulièrement, monsieur Tommasini a indiqué : « y'en a marre des arabes. Maintenant, tu peux plus rien faire sans que les arabes viennent te faire chier. (...) Y'a pas un blond, un blanc, un qui est bien comme il faut. Que des arabes ! ». Et de conclure, après un assez long monologue : « le jour où il va falloir que les français réagissent et qu'il faut s'armer, je serais le premier à aller faire de la ratonnade.».
- L'adjoint au maire chargé de la communication et du développement numérique au sein de la municipalité de Longueau, a constaté en janvier 2021 qu'un autocollant avait été apposé sur sa boîte aux lettres, représentant l'image d'un singe. L'intéressé est originaire de la République Démocratique du Congo (RDC). Un mois plus tard, dans une enveloppe cachetée, qui lui était adressée nominativement, est arrivée à la mairie de Longueau une feuille blanche comportant trois dessins représentant un homme de type européen, un enfant noir promenant un chien. Les dialogues assortissant les trois dessins sont à connotation raciste.

Pour la LDH, ce rapide panorama atteste une fois encore que la lutte contre le racisme ne se divise pas. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est en effet inséparable d'un engagement global pour la défense des droits et des libertés pour toutes et tous, pour leur effectivité, pour les valeurs fondamentales de la République.

Forte de cette conviction, la LDH a continué de faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une de ses priorités majeures. Elle œuvre à articuler les efforts qu'elle déploie dans la lutte pour l'accès aux droits des étrangers, des sans-papiers, réfugiés et Mineurs non accompagnés de toutes les démarches qu'elle entreprend contre les actes racistes et antisémites, qu'ils soient commis par des membres des forces de l'ordre ou des citoyens. Elle a, malgré le confinement, participé aux rassemblements commémoratifs de l'assassinat d'Ilan Halimi et de l'insurrection du Ghetto de Varsovie ; mobilisé ses sections contre la montée de la haine en ligne et poursuivi ses mobilisations aux cotés des populations Rom.

Son activité juridique porte la marque de cette préoccupation au travers de différentes affaires dans lesquelles elle s'est constituée partie civile : c'est le cas avec Générations Identitaire et ses affiches à Aix-en-Provence sur lesquelles on pouvait lire le slogan : « Immigration racaille islamisation » avec la mention en-dessous « Reconquête ». C'est également le cas contre Cassandre Fristot, militante d'extrême-droite et ancienne membre du FN, participant le 7 août dernier, à Metz, à une manifestation contre le Pass sanitaire avec une pancarte sur laquelle il était possible de lire

« Mais qui ? », entouré de noms de responsables politiques, hommes d'affaires, intellectuels dont le patronyme est à consonance juive. C'est également le cas contre le site « fdesouche.com » responsable de la constitution et de la diffusion de deux listes : celle regroupant 354 personnalités, qualifiées d'« islamogauchistes » et celle recensant 797 associations et collectifs intervenant dans l'aide aux migrants.

La LDH a également porté plainte contre Valeurs actuelles pour dénoncer une caricature indigne et raciste de la députée Danielle Obono et s'est élevé contre la dissolution du CCIF et du Cri, dissolutions opérées sur des bases juridiquement préoccupantes visant à renforcer les mesures discriminatoires à l'encontre des musulmans, ou des personnes considérées comme tels. La LDH ne peut que constater et dénoncer la facilité avec laquelle cette islamophobie alimente et encourage la convergence entre activistes d'extrême droite, groupements identitaires, personnalités intellectuelles, membres de la droite traditionnelle, nébuleuse néo républicaine... Un tel contexte est évidemment propice à l'entrecroisement des discriminations d'apparences avec des discriminations territoriales, sociales, de genre ou autres qui pénalisent les individus dans leurs droits, peuvent les mettre en danger, les exposent à la stigmatisation, au mépris et, trop souvent de façon systématique, à des traitements préférentiels de la part des forces de l'ordre.

La LDH inscrit ses efforts dans la construction d'une riposte de long terme, engageant des réflexions de fond et des pratiques diverses en termes sociaux, culturels, territoriaux, éducatifs, communicationnels et médiatiques, politique et corrélativement, légaux. Forte de cette analyse et de ses convictions, la Ldh multiplie les actions d'information et de formation en milieu scolaire, intégrant très souvent les enjeux d'égalité femmes-hommes aux réflexions sur l'Autre et le respect de son égalité en droits et en dignité. Dans ce cadre, et considérant que le débat sur les notions et sur les actions s'est considérablement complexifié et fait l'objet de nombreuses controverses - qu'il s'agisse de l'approche dé-coloniale, post - coloniale ou encore de termes comme « racisé (es) », « privilège blanc », discriminations inter-sectionnelles, racisme anti-blanc etc...- Considérant également que laïcité, libertés d'expression et libertés de création viennent aussi s'inviter dans des débats d'actualité, la La Ligue travaille sur ces sujets à travers l'Observatoire de la Liberté de création et ses différents groupes de travail : sur la laïcité, technologie de l'information et réseaux sociaux, extrême-droite, égalité hommes/femmes... Tous ces travaux ont nourri un numéro entier de sa revue Hommes & libertés et la publication d'un nouveau dictionnaire travaillant à préciser le sens des mots, des notions et de leur portée et leurs enjeux afin d'aider chacune et chacun à aiguiser son esprit critique et sa capacité d'action.

Enfin, et au-delà de son investissement particulier sur ces enjeux au sein de la Cncdh, la Ldh a intégré dans nombre de ses soumissions devant les organes de contrôle onusiens ses préoccupations en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Ce point fait d'ailleurs l'objet de recommandations de la part des comités tels que le comité des droits de l'Homme, le comité pour l'élimination de la discrimination raciale.